

Audition le 14 mars 2018 par le Groupe « Agriculture et Alimentation » du Sénat
de Vincent Chatellier, Ingénieur de recherche à l'INRA.

L'agriculture française face à la concurrence européenne et mondiale

En dépit d'un développement plus rapide de la production agricole dans certains Etats membres, dont par exemple en Pologne où la production de volailles a quadruplé depuis 2000, la France demeure le premier pays agricole de l'Union européenne (UE). La valeur de sa production agricole (62 milliards d'euros en 2016, en regroupant les productions animales, végétales et les services agricoles) représente, en effet, 18% du total européen. Elle devance ainsi l'Allemagne (14%), l'Italie (13%), l'Espagne (10%) et le Royaume-Uni (8%). Cette situation tient surtout à l'importance de ses surfaces agricoles et à son potentiel agronomique élevé. En bénéficiant d'un niveau de productivité du travail plus élevé que dans certains pays, la France se classe au cinquième rang pour sa main d'œuvre agricole derrière la Pologne, la Roumanie, l'Italie et l'Espagne.

Exprimée en volume, et après avoir fortement progressé entre 1960 et 2000, la production agricole française stagne depuis le début des années 2000. La production française de viandes baisse depuis 20 ans, de manière concomitante à un recul de la consommation individuelle (au rythme de - 0,5 kg de viandes par habitant et par an depuis 1990) ; la production nationale de lait est actuellement proche de celle qui prévalait au moment de la mise en œuvre des quotas en 1984, mais avec un effectif de vaches laitières qui a été divisé par deux ; la production de céréales plafonne depuis de nombreuses années déjà, en raison de la stabilité tant de ses surfaces que de ses rendements.

Malgré une position de leader en agriculture, la France occupe le deuxième rang communautaire derrière l'Allemagne pour le chiffre d'affaires de ses entreprises agroalimentaires. En France, la part du budget des ménages qui est consacrée à l'alimentation (calcul réalisé en regroupant les produits alimentaires achetés dans les circuits de la distribution, les boissons non alcoolisées, les boissons alcoolisées et la restauration hors domicile) a fortement baissé en passant de 34% en 1960 à 20% en 2016. Outre la question des gains de productivité du secteur agricole et de l'évolution des revenus, cette baisse tient aussi aux orientations de la Politique agricole Commune. En octroyant en moyenne française 30 000 euros d'aides directes par exploitation et par an, elle permet aux consommateurs d'accéder à une alimentation à plus bas coût que ce qui prévaudrait en l'absence de ces soutiens publics. Le contribuable se substitue ainsi d'une certaine manière au consommateur dans la prise en charge des coûts de production de l'agriculture.

Les exportations agroalimentaires de la France (57,6 milliards d'euros en 2017) sont pratiquement stables depuis 2012. La baisse des prix internationaux et l'augmentation de la production agricole dans plusieurs pays européens historiquement clients fragilisent la dynamique. En 2017, les deux tiers des exportations agroalimentaires sont destinées aux Etats membres de l'UE, dont par ordre décroissant l'Allemagne (6,2 milliards d'euros), la Belgique (6,1 milliards d'euros), le Royaume-Uni (5,3 milliards d'euros), l'Italie (4,9 milliards d'euros) et l'Espagne (4,7 milliards d'euros). Pour les années à venir, le risque pour la France est que ces pays deviennent des clients moins favorables en raison de leur faible dynamique démographique, de la saturation de leur marché alimentaire et de leur essor productif. Les principaux clients non européens sont les Etats-Unis (3,8 milliards d'euros), la Chine (2 milliards d'euros, en forte croissance), la Suisse (1,6 milliard d'euros), l'Algérie (1,1 milliard d'euros) et le Japon (1,1 milliard d'euros). Au total, 88% des exportations agroalimentaires françaises sont captées par seulement 30 pays. La recherche de nouveaux clients, notamment en Asie et en Afrique, est aujourd'hui un point stratégique. Il convient pour réussir non seulement d'exporter des produits appréciés par les consommateurs français, mais surtout d'adapter l'offre en fonction des attentes parfois spécifiques des clients étrangers.

Les importations agroalimentaires de la France (51,2 milliards d'euros en 2017, dont 72% en provenance des Etats membres de l'UE) poursuivent une tendance haussière, y compris au cours des cinq dernières années. Les principaux pays européens fournisseurs de la France sont l'Espagne (6,7 milliards d'euros), les Pays-Bas (6,2 milliards d'euros), la Belgique (6,1 milliards d'euros), l'Allemagne (5,7 milliards d'euros) et l'Italie (3,8 milliards d'euros). Une part des produits exportés par ces pays résultent de biens achetés sur les marchés internationaux et ayant bénéficié ensuite localement d'une plus ou moins grande transformation. Les principaux pays tiers fournisseurs sont la Suisse (1,5 milliard d'euros), le Brésil (1,2 milliard d'euros), les Etats-Unis (1,1 milliard d'euros), le Maroc (1,1 milliard d'euros) et la Norvège (0,8 milliard d'euros).

Si les consommateurs français se déclarent volontiers favorables aux productions locales, force est aussi de constater que les importations agroalimentaires progressent, y compris par exemple pour des produits comme les fromages où l'offre interne est pourtant l'une des plus diversifiée au monde. En l'absence de droits de douane entre les pays européens, les jeux concurrentiels s'expriment pleinement et certains acteurs de la distribution (dont la restauration hors domicile) ne manquent pas de privilégier massivement des produits importés dès lors que le coût d'approvisionnement est plus avantageux. Ainsi, par exemple, 34% de la consommation française de volailles résulte d'importations en 2017 contre 13% en 2000. Outre le cas des produits alimentaires démarqués qui peuvent justifier un écart de prix, il semble nécessaire de rester vigilant en France quant au coût de production comparé avec les autres pays européens des biens alimentaires plus standards.

La balance agroalimentaire de la France s'est dégradée au cours de la période récente, en raison surtout d'une perte de compétitivité avec plusieurs pays européens. Elle est passée de 12,5 milliards d'euros en 2011 à 6,4 milliards d'euros en 2017 (ce solde positif tenant quasi exclusivement aux pays tiers). En retirant les boissons, vins et spiritueux (+12,2 milliards d'euros de solde) du calcul, la balance commerciale serait largement négative. La France a un solde excédentaire en céréales et produits la minoterie (+4,3 milliards d'euros de solde), en produits laitiers (+3,8 milliards d'euros de solde), en bovins vivants (+1,3 milliard d'euros) et en sucre (+0,6 milliard d'euros). Elle est, en revanche, déficitaire en poissons (-3,7 milliard d'euros), en fruits comestibles (-2,6 milliards d'euros), en café, thé et cacao (-2,5 milliards d'euros), en préparations à base de fruits et légumes (-2,1 milliards d'euros), en viandes (-1,2 milliard d'euros), en légumes (-0,9 milliard d'euros) et produits horticoles (-0,9 milliard d'euros).